

**DEPARTEMENT DES
ARDENNES**

Séance du 30 septembre 2021

VILLE DE RETHEL

**Extrait du Procès - Verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Délibération n° 78

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à 18 H 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans les Salons
d'Honneur de la Mairie de Rethel sous la présidence de **Monsieur AFRIBO
Joseph, Maire**

**Date de convocation
24 septembre 2021**

PRESENTS :

Mmes, MM. AFRIBO-MASSON-CHEVALLOT BEROUX-
STEVIGNON-DEMENGÉOT-LÉCAILLE-GRENIER-
TRUCHASSOU-POLLET-LARANGE-MERCIER-THOMAS-
BINET-DEVIE-DAPREMONT-VANGIERDEGOM-DERIS-
RICHARD-ULPAT-MERIEUX

ABSENTS OU EXCUSES :

M. BALDO (pouvoir à Mme LARANGE)
M. DELAPLACE- (pouvoir à M. CHEVALLOT BEROUX)
Mme LANGONNIER (pouvoir à M. DAPREMONT)
Mme PERARD (pouvoir à M. AFRIBO)
M. DUPONT (pouvoir à Mme TRUCHASSOU)
M. AVERLY (pouvoir à M. ULPAT)
M. VUARNESSEON (pouvoir à M. ULPAT)
Mme BOCAHUT (pouvoir à Mme MERIEUX)
Mme BRUNIN (pouvoir à Mme MERIEUX)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme BOCAHUT

**OBJET : Avis sur le raccordement d'une unité de production de biométhane sur
la commune d'Ecly**

Exposé : La construction de l'unité de production de biométhane « La ferme de
Thorin » est actuellement en cours sur la commune d'Ecly.

Cette unité nécessite de réaliser des ouvrages de distribution de gaz sur une commune
qui ne dispose pas d'un service public de distribution de gaz naturel sur son territoire.

En l'absence d'un tel service public sur la commune d'Ecly, le réseau de distribution
le plus proche permettant l'injection est située sur la commune de Rethel.

Monsieur le Maire doit être autorisé à signer la convention de raccordement.

Vu le projet d'unité de production de biométhane « La ferme de Thorin » actuellement en cours sur la commune d'Ecly.

Vu l'absence d'un service public de distribution de gaz naturel sur la commune d'Ecly,

Considérant que le réseau de distribution la plus proche permettant l'injection de biométhane est situé sur la commune de Rethel et que celui-ci a été concédé à GRDF,

Considérant qu'il est envisagé de raccorder l'unité d'injection de biométhane sur le réseau de la concession de distribution publique de gaz naturel de la commune de Rethel,

Considérant qu'il faut définir les conditions du raccordement de l'unité d'injection de biométhane, situé sur la commune d'Ecly, au réseau de distribution publique de gaz naturel de la commune de Rethel,

Après avis des commissions Finances et ressources humaines / Travaux, équipements et urbanisme / Ecologie et cadre de vie,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de raccordement d'une unité de production de biométhane à intervenir avec GRDF ainsi que tout document s'y afférent,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire

Compte-tenu de la transmission

en sous-préfecture de Rethel, le - 6 OCT. 2021

de la publication, le - 6 OCT. 2021

Fait à Rethel, le - 6 OCT. 2021

Le Maire

Joseph AFRIBO

